



Des collégiens enfilent la robe au tribunal

Des élèves de 4^e du collège Pierre-Mauger ont joué, vendredi, un procès fictif au tribunal des Sables-d'Olonne. Chacun dans son rôle, et dans une ambiance solennelle digne d'une audience ordinaire.

Reportage

La sonnerie retentit, le public se lève. Dans un coin de la salle d'audience du tribunal des Sables-d'Olonne, la porte s'ouvre. La présidente, suivie de ses deux assesseurs, font leur entrée, prennent place face à l'assistance.

La greffière, l'huissier et le procureur de la République sont déjà là, tous vêtus de leur robe de justice. Tout le monde est prêt. « **L'audience est ouverte, vous pouvez vous asseoir !** », lance l'huissier d'une voix puissante. Avant d'inviter le prévenu à la barre. Loïc Meuro a 24 ans. Il compare aujourd'hui pour les infractions suivantes : un refus d'obtempérer aggravé par la mise en danger de la vie d'autrui, une conduite en état d'ébriété et sans permis de conduire ni assurance. Des faits plutôt courants.

Le procès suit son cours et se conclut par le jugement énoncé par la présidente : Loïc Meuro est condamné à un an d'emprisonnement. Mais étrangement, le prévenu a le sourire. Ce n'est pas la seule surprise : l'ambiance lourde qui caractérise généralement la fin d'une audience est aujourd'hui remplacée par une salve d'applaudissements.

« M La justice »

Il faut dire que Loïc n'est pas un prévenu ordinaire : il est en réalité un élève du collège Pierre-Mauger aux Sables-d'Olonne. Ce vendredi après-midi, il a interprété un rôle dans le cadre d'un procès fictif auquel a participé toute sa classe de 4^e A. Une heure durant, les élèves ont joué trois audiences consécutives d'une quinzaine de minutes chacune. À chaque fois, en respectant scrupuleusement les codes et la procédure traditionnelle d'un vrai procès. Un projet baptisé « M La justice », mené avec le tribunal



Des élèves de 4^e du collège Pierre-Mauger jouent un procès fictif au tribunal des Sables-d'Olonne.

PHOTO : OUEST-FRANCE

des Sables-d'Olonne, et qui a lieu une fois par an depuis cinq ans, mais qui reprenait cette année après deux ans d'interruption pour cause de pandémie. Avec pour but d'initier concrètement les élèves au fonctionnement de la justice.

« La loi encadre les relations humaines »

Sous l'égide de leur professeur principale, Carole Grondin, les élèves se sont livrés à un travail de préparation long de plusieurs mois. « Ils ont

d'abord écrit eux-mêmes les scénarios, avant d'enchaîner les répétitions, explique Céline Pavageau, la principale du collège. Ils ont travaillé l'oral, leur présence scénique, c'était un exercice théâtral. »

Une expérience riche sur la forme, mais aussi sur le fond. « Cela leur a permis de prendre conscience de ce qui se joue ici, abonde Émilie Rayneau, la présidente du tribunal, qui s'est aussi impliquée dans ce projet. Tout comme Olivier Couvignou, le procureur de la République : « Ils ont

pu aussi s'apercevoir à quel point la loi encadre les relations humaines, c'est quelque chose d'assez riche dans leur apprentissage de la vie. »

Un projet à visée pédagogique auquel a également participé Karine Vreken. Non sans humour, cette avocate sablaise raconte qu'elle a parfois dû tempérer les élèves dans leur imagination. « On leur apprend à être plus clément dans leurs décisions, car si on les écoutait, ils enverraient tout le monde en prison. »

Simon HENRY.